

Recruter un·e apprenti·e

L'ÉCOLE
DE LA
LIBRAIRIE



Nos formations en alternance

Brevet Professionnel (BP)

- Libraire, vendeur·se F
- Bac exigé
- En 2 ans
- Rythme mensuel :
 - 1 semaine de cours
 - 3 semaines en entreprise

Licence Professionnelle (LP)

- Libraire, gestionnaire de rayon A
- Bac +2 exigé et une expérience en librairie
- En 1 an
- Rythme hebdomadaire :
 - 14H de cours (lundi et mardi)
 - 21H en entreprise

L'École forme 180 apprenti·es BP et 20 apprenti·es LP par an

Quel statut pour l'apprenti·e ?



Salarié·e : congés payés, mutuelle d'entreprise, régime général de la Sécurité Sociale



35H par semaine, réparties entre formation et travail en entreprise



5 jours ouvrables de révision (congés payés) doivent être accordés dans le mois précédant ses examens, si l'apprenti·e le demande



Pourquoi embaucher un·e apprenti·e ?



Transmettre votre passion et votre savoir-faire afin de faciliter son insertion professionnelle



Former un·e nouveau·elle membre de votre équipe

Les conditions pour embaucher

Apprenti.e

- Tests et entretiens de sélection à l'École
- Avoir maximum 29 ans révolus au début de l'apprentissage (sauf apprenti-es RQTH)

Maître.sse d'apprentissage

- Avoir 2 ans d'expérience dans le métier **OU** 1 an et posséder un diplôme du domaine professionnel
- L'OPCO peut financer une formation pour les personnes exerçant ces fonctions pour la première fois

Librairie

- Être à jour du versement des "contributions formations" auprès de son OPCO
- Activité principale : vente de livres neufs
- Avoir un rayon livres d'au moins 5000 références
- Utiliser un logiciel de gestion

Mon engagement en tant que maître.sse d'apprentissage



Je l'encadre et l'accompagne



J'évalue l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles



Je suis **responsable** de ses conditions de formation



J'échange avec l'équipe pédagogique de l'École



Je prends en compte le statut particulier de mon apprenti-e (salarié-e et en formation)

La rémunération de mon apprenti-e

Âge de l'apprenti-e	1ère année	2ème année	3ème année
16 à 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC	55% du SMIC
18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
+ de 26 ans	100% du SMIC	100% du SMIC	100% du SMIC

Conditions spécifiques à la LP :

- Les apprenti-es de LP sont rémunéré-es selon le barème d'une deuxième année de formation.
- L'employeur participe au financement de la formation en versant une somme forfaitaire de 750 € par contrat.

Conditions nécessaires à l'obtention de l'aide à l'embauche :

- 5000€ maximum pour un-e apprenti-e en BP, la 1ère année d'exécution du contrat
- 2000€ maximum pour un-e apprenti-e en LP
- En cas de RQTH de l'apprenti-e, l'aide peut atteindre 6000€
- Versée mensuellement
- Pour les entreprises de moins de 250 salarié-es